

Ancenis, le

20 OCT. 2017



Monsieur André MARTIN
Maire d'Orée d'Anjou
13 Rue Marguerite de Clisson
CHAMPTOCEAUX
49270 OREE D'ANJOU

Pôle Aménagement du Territoire

Direction du pôle

Dossier suivi par Marie LE RHUN

☎ : 02.40.96.43.20 – Fax : 02.40.98.82.90

Nos réf. : MLR/AS/17.AT.94

Objet : Avis sur le projet de Règlement Local de Publicité arrêté

Monsieur le Maire,

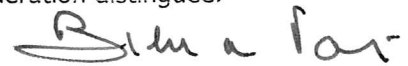


Par courrier en date du 11 juillet 2017, reçu le 24 juillet à la COMPA, vous m'invitez à vous faire part de l'avis de la Communauté de Communes du Pays d'Anenis, en charge du SCoT, sur le projet de Règlement Local de Publicité (RLP) que vous avez arrêté pour la commune d'Orée d'Anjou.

Le calendrier de réunion des instances communautaires ne coïncidant pas avec vos échéances, je ne suis pas en mesure de soumettre votre projet au Conseil Communautaire. J'ai toutefois pris connaissance de votre projet et après avoir recueilli les avis des différents pôles, il a été présenté aux membres de la commission Aménagement du Territoire lors de la réunion du 10 octobre dernier.

J'ai donc l'honneur d'émettre, conformément à l'avis de la commission, un avis favorable sur votre projet de Règlement Local de Publicité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Le Président,



Jean-Michel TOBIE